



## Demande de mise à jour technique 006

**Programme de certification**  
BOMA BEST Durable

**Version du programme de certification**  
v4.1

**Classes d'actifs concernées**  
Tous les immeubles

**Date de publication**  
28 mars 2025

**Date d'entrée en vigueur**  
28 mars 2025

**Question**  
E1.3a — Évaluation détaillée de l'énergie et du carbone

**Demande**  
Une évaluation ASHRAE de niveau II pour un bâtiment de 3 ans ou moins pourrait ne pas apporter de valeur ajoutée significative. Est-il possible d'être exempté de cette question en soumettant les rapports de mise en service et de mesure et vérification ?

**Décision**  
Oui, une option "Sans objet" sera étendue aux bâtiments de 5 ans ou plus récents. Tout nouveau bâtiment devra soumettre les rapports de mise en service et de mesure et vérification pour démontrer que les systèmes ont été optimisés avant l'occupation.